REFERENCE-appro.com 08/06/2009

Les produits phytopharmaceutiques au cœur du rapprochement Afsset et Afssa

L'Afsset, structure longtemps discrète, n'hésite plus à se placer sous les feux de l'actualité. Il faut dire que l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail intervient sur des sujets « chauds » : les agents chimiques (Reach, substitution des CRM (1), amiante, formaldéhyde...), les agents physiques (nanotechnologies, ondes radios) et l'eau (PCB, qualité des eaux de baignade ou de boisson...). Dirigée depuis mars 2009 par Martin Guespereau, l'Afsset accueille aussi l'Observatoire des résidus de pesticides (ORP). L'agence a largement contribué à la définition de l'indicateur de pression Nodu dans le cadre du plan Ecophyto 2018. Elle vient d'être désignée, toujours dans le cadre d'Ecophyto, de l'élaboration des indicateurs de risques. Sa présence dans le domaine des produits phytos va donc croissant.

La révision des politiques publiques en cours et les regroupements de nombreux organismes de l'Etat vont dans le même temps se traduire par un rapprochement de l'Afsset et de l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments). Martin Guespereau, en charge de ce dossier, doit remettre d'ici le 15 juin le rapport du comité de pilotage. « Il sera ensuite discuté en conseil d'administration de l'Afssa et de l'Afsset, respectivement les 26 et 30 juin. Après quoi l'Etat prendra sa décision, après l'été », a-t-il expliqué lors d'une conférence de presse le 2 juin, à Paris. Avant de préciser que les pesticides constituaient la raison majeure du rapprochement entre les deux agences : « l'ORP mesure en quelque sorte les pots cassés, alors que l'Afssa gère les dossiers d'autorisation de mise en marché des pesticides. Il n'y a pas de contestation quant à l'intérêt de ces produits mais des doutes quant à leur impact sur l'environnement et la santé au travail. Il est bon qu'il y ait un seul lieu où se gère tout ce sujet », a déclaré Martin Guespereau.

L'autre moteur important du rapprochement entre les deux agences est l'eau, « un sujet un peu plus compliqué ».

Le rapprochement devrait permettre « d'aller au bout des synergies tout en préservant l'autonomie des structures ». Ce ne sont pas moins de 150 salariés qui sont concernés pour l'Afssa. Soit autant qu'à l'Afsset, en incluant la fusion programmée au 1er juillet avec le Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC), qui compte 20 agents. A l'inverse l'INVS (Institut de veille sanitaire), dont l'intégration a été un temps évoquée devrait rester telle qu'elle est. "Chacun garde son métier, a développé le directeur de l'Afsset, nous évaluons les risques et l'INVS assure la veille sur les seules questions de santé". Pour autant, les nombreux sujets traités en commun, dont celui des pesticides, font l'objet de convention, qui devrait se renforcer dans les domaines de la biosurveillance, de toxicovigilance et des réseaux de médecine du travail.

Catherine Deger

(1) Reach : réglementation de tous les produits chimiques, hors produits déjà soumis à réglementation spécifique tels les phytos – CMR : cancérogène, mutagène, reprotoxique